

« DU SUPÉRIEUR POUR TOUS À LA RÉUSSITE POUR CHACUN »

Tel est le **slogan** ambitieux lancé par la ministre de l'enseignement supérieur qui vise à résumer la volonté du gouvernement de passer du « *droit déclaré* » (la possibilité pour tout détenteur d'un baccalauréat de s'inscrire dans une université) au « *droit effectif* » (de réussir vraiment ses études supérieures).

Dans le **Plan étudiants** qui sera présenté au Parlement en décembre, le gouvernement réaffirme la place du **bac** comme **seule porte d'entrée** dans l'enseignement supérieur. Ce qu'approuve le **SNCL-FAEN** sans toutefois préjuger de la forme que revêtira ce baccalauréat. S'il s'agit, comme les premières informations le confirment de ne conserver que **4 épreuves terminales**, les autres en **contrôle continu**, nous émettons de **profondes réserves** sur la valeur de ce « nouveau » passeport.

Le projet va dans un sens que nous approuvons lorsqu'il affiche enfin sa volonté de faire cesser une forme d'**hypocrisie** qui consiste à laisser la possibilité à **tout bachelier** de s'inscrire à l'université tout en feignant d'ignorer qu'un élève détenteur d'un bac pro n'a ni **les compétences** ni **la formation générale** suffisantes pour y réussir. Il court à **l'échec** comme le confirment les statistiques.

Il faut selon nous, revenir à **l'origine** du bac pro qui est de **former à un métier** afin d'entrer rapidement dans **la vie active**.

Ce qui implique 2 conditions :

- que tout élève ayant obtenu un diplôme professionnel (CAP, bac pro) puisse à tout moment **entamer une poursuite d'études** s'il est volontaire et si son niveau le lui permet. C'est pourquoi le **SNCL-FAEN** affirme qu'il doit pouvoir bénéficier de **passerelles** vers l'université pouvant, le cas échéant, lui permettre de se remettre à niveau et entamer **une licence professionnelle** en 3 ou 4 années.
- que l'orientation vers la voie professionnelle ne soit plus réalisée **par défaut** pour des élèves en échec scolaire mais que tout élève qui en exprime le goût et la volonté

soit encouragé à le faire même s'il a **des dispositions** pour s'orienter vers l'enseignement général.

La voie professionnelle est encore trop considérée comme **une voie de garage** et de **relégation** alors qu'elle manque encore trop d'étudiants d'un **bon niveau général**.

Parmi les critiques faites au projet du Plan étudiants figure celle d'**une sélection déguisée**. A ce terme connoté et récupéré politiquement nous préférons le terme d'orientation que nous estimons plus positif et dénué de jugement de valeur.

Disons de suite notre satisfaction à **l'abandon du tirage au sort** qui constituait le degré zéro de l'orientation remplacé par un système qui reconnaît **la valeur et le mérite**.

Quelle orientation ?

Les universités seront partie prenante dans l'orientation des futurs étudiants. Chaque filière universitaire choisira ses étudiants, ce choix étant validé par un **comité académique**. Comme l'affirme la ministre « *dès qu'il y aura de la place nul ne pourra refuser une place* ».

Pour les filières **en tension** l'admission sera conditionnée à **l'acceptation** par l'étudiant d'un accompagnement personnalisé en termes de **remise à niveau**. Ce qui évitera les **taux d'échecs** élevés en première année.

Ces dispositifs, quoique **plus réalistes** ne résolvent pas le **manque de place** à l'université et font l'impasse sur **l'adéquation** de notre système de formation **aux besoins du pays**. En effet, pourquoi continuer à financer certaines formations (psychologie, sociologie...) alors **qu'il manque tant d'enseignants** dans certaines disciplines ?

Quoique les premières annonces du projet de plan permettent de l'examiner avec intérêt, le **SNCL-FAEN** entend dénoncer ici les conditions qui sont faites dans **les classes de terminale** de lycée et notamment **la pression** exercée sur les personnels pour mettre en place **l'urgence** les outils nécessaires à sa réalisation. (voir article suivant).

RÉFORME DU BAC

La réforme du baccalauréat est engagée **en parallèle** avec la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur. Alors que doivent se poursuivre jusqu'en février 2018 les consultations, c'est **le programme** de la majorité présidentielle qui sera vraisemblablement mis en œuvre.

Le gouvernement va chercher à faire entériner **ce qu'il a déjà décidé** soit **quatre matières** pour les épreuves finales. Les autres disciplines étant évaluées **en contrôle continu** sur l'année.

Le baccalauréat est aujourd'hui très dévalorisé. L'augmentation du nombre de diplômés ne correspond aucunement à **l'élévation de leur niveau** de connaissances. Elle est obtenue par **une consigne de baisse des exigences** demandée aux jurys et aux correcteurs.

Le SNCL-FAEN continue de **défendre un diplôme national et anonyme** attestant d'un niveau de savoirs et savoir-faire indispensables à **une poursuite d'études** dans l'enseignement supérieur.

Pour toutes ces raisons, **le SNCL-FAEN s'oppose à ce projet** de réforme qui pose davantage de problèmes qu'il n'en résout :

- Les **DHG** des lycées seront **fortement diminuées** si l'offre d'enseignement s'amenuise apportant en cascade **la suppression d'options** ainsi que les **enseignements d'exploration** désormais considérés comme "inutiles".

- Si les séries actuelles **L – S – ES** devaient être abandonnées plusieurs options seraient ouvertes : soit **des parcours plus souples** pour permettre une plus grande individualisation;

- Selon une seconde option, les élèves recevraient un enseignement de **tronc commun** en plus duquel ils auraient à choisir **des disciplines de spécialité « majeures »** et **des disciplines de spécialité « mineures »**.

Le SNCL-FAEN se prononcera sur les décisions qui auront été prises et toutes leurs incidences connues.

Pour l'heure, nous dénonçons surtout **la précipitation** avec laquelle la réforme est mise en place.

Voilà un ministre qui **adresse un courrier** aux personnels mi-novembre et leur demande **dans les quinze jours** de lire et « digérer » un **vademecum** destiné à « *bien accompagner* » les élèves de terminale, assurer le **suivi** des dossiers de chaque classe de terminale (de **35 élèves**), organiser **une semaine d'orientation** avant le conseil de classe du premier trimestre, **se former** à l'orientation, renseigner lors du conseil de classe **une fiche pour chaque vœu**, le tout avec le sourire et sans sourcilier.

Le SNCL-FAEN constate qu'une fois de plus **la majeure partie** de la responsabilité de la procédure incombe **aux enseignants** à qui sont imposées de nouvelles tâches sous-entendant sans doute qu'il s'agit d'une **mission liée** à l'activité d'enseignement.

Trop c'est trop ! Et que dire aux élèves pour lesquels on change les règles du jeu en cours de partie ?

La solitude du professeur face à sa classe est décidément parfois bien lourde...

FORMATION ET APPRENTISSAGE

Dans un contexte de **chômage** important **des jeunes** le gouvernement est engagé dans une réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

L'apprentissage est l'une des compétences des **Conseils régionaux**, confirmée par la récente loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Chaque année, les régions élaborent **la carte des formations** professionnelles initiales en lien avec les recteurs.

C'est forte de ces prérogatives, qu'elle réaffirme, que **l'Association des Régions de France (ARF)** demande **le pilotage et le contrôle** de l'enseignement professionnel et de l'orientation. Exigence qu'elle justifie par un prétendu déficit de développement de l'orientation dans l'Education nationale.

Il s'agit d'**un faux procès** qui cache en réalité un projet qui conduirait, si le gouvernement y accédait, à **désengager l'Etat** de ses responsabilités de scolarisation pour tous les jeunes et à **réduire l'offre** de formation aux besoins immédiats d'une entreprise ou d'un territoire.

En effet, pour **le SNCL-FAEN** seul **l'enseignement professionnel public** peut apporter une formation dans laquelle savoirs généraux et professionnels sont donnés en proportion égale et ce en totale **équité** pour tous les élèves. En outre, par sa capacité à préparer aux métiers, cette formation sous statut scolaire concourt à préparer les élèves à une éventuelle **poursuite d'études**.

Transférer aux Régions ces compétences aurait aussi pour conséquence de mettre fin au **caractère national des diplômes** au profit de simples certifications professionnelles locales et de remettre en cause **le statut de fonctionnaire d'Etat** des professeurs de lycée professionnel.

En revanche, **le SNCL-FAEN** souscrit aux arguments des Régions de France lorsqu'elles reconnaissent l'apprentissage comme l'une des voies de formation et de réussite dans l'enseignement professionnel.

Contrairement à certains de nos concurrents

syndicaux, nous ne sommes **pas complètement opposés** à l'apprentissage. Réalistes, nous disons que pour un élève **en échec** scolaire dans l'enseignement général, **volontaire**, cette voie de formation **peut être proposée** avec profit.

Pour autant, afin d'avoir une meilleure **adéquation** entre les vœux des élèves, les formations et les débouchés, nous demandons que le ministère du travail publie chaque année les **prévisions des besoins** en recrutement de chaque branche professionnelle.

Toutefois, si nous souhaitons que soit privilégié l'apprentissage **sous statut scolaire** en lycée professionnel ou en CFA public, gage selon nous de **qualité** et d'**équité**, nous ne rejetons pas a priori l'apprentissage **sous statut consulaire** (dans un CFA géré par la Chambre de commerce), les deux voies de formation devant, selon nous, être complémentaires plutôt que concurrentielles.

Trop d'élèves sont encore orientés vers la voie professionnelle et l'apprentissage **par défaut**, les enfonçant encore davantage dans l'échec. C'est pourquoi **le SNCL-FAEN** défend notamment le dispositif de **3^{ème} prépa-pro**, formation **en alternance** sous **statut scolaire** qui apporte après la classe de 4^{ème} de collège, un accompagnement aux élèves qui se destinent à l'enseignement professionnel sous la forme de **stages** en milieu professionnel.

Dans le même objectif de **valoriser** l'enseignement professionnel et de **lutter** contre l'échec scolaire, **le SNCL-FAEN** défend l'idée originale et novatrice de laisser à **tout élève de 4^{ème}** de collège, volontaire, la possibilité d'effectuer **des stages** de sensibilisation ou de découverte en LP. Ce « **droit à l'essai** » permettrait d'instaurer des parcours variés de scolarité et de sortir de la seule **alternative** passage de classe ou redoublement, d'ailleurs devenu exceptionnel.

Enfin, parce que trop d'élèves qui se sont orientés dans une voie se retrouvent empêchés de **revenir en arrière** lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils se sont trompés, **le SNCL-FAEN** milite pour que soient développées **les passerelles** et que soit laissée par exemple, la possibilité à un apprenti de **reprendre ses études** avec un réel projet professionnel et une maturité accrue.